**Société MANUFACTURE D’IMPRESSION GILLONAY**

LA BARONNIERE

 536 RTE DE LA BIEVRE

 38260 GILLONNAY

A l’attention de Monsieur Brice ARCENCE DE SAINTE AFRIQUE

 Montrigaud Le 10/11/2015,

Objet : Installation d’un compresseur à vis de 15 Kw 10Bars NEUF avec un autotransfo , modifications électriques et de plomberies effectué par SFACS .

Référence : MB201511100913

 Monsieur,

 Nous vous remercions pour votre demande, et avons le plaisir de vous proposer nos meilleures conditions de prix, délai, financement éventuel, pour la fourniture du matériel déterminé, suivant les données recueillies, ci-après :

Confirmation d’une installation en 220Vtri avec compresseur en 400Vtri comme vu ensemble .

Installation en location d’un compresseur NEUF avec toutes maintenances incluses sur 24 Mois, conformément à vos souhaits et comprenant :

* Un compresseur RS top RENNER Insonorisé 15 KW 10 Bar débit 118m3/h
* Un autotransfo 20 KVA , ligne électrique et protection
* Maintenances incluses pour fonctionnement en 2/8 (soit 2 SAV , pièces détachées et huile par an )
* Ferraillage de votre compresseur actuel Kaeser par nos soins avec certificat pour le sortir de vos immobilisations .

Suivi par : Alain BALAZARD

Phone GSM : 06 75 44 57 61

Téléphone : 09 61 31 16 40

Mail : alain.balazard@sfacs-industrie.fr

Fax : 04 86 55 63 01

##### I –Compresseur RS Top 15 KW 10 RENNER Insonorisé



##### II – DESCRIPTION D’ACHAT

Location sur 24 mois pour un montant de **393.40 € NET HT** par mensualité.

Au-delà des 24 mois, la mensualité passera à 322 € NET HT pour les mensualités suivantes !

**Règlement : Paiement le 05 de chaque mois à réception de facture** .

##### III – GENERALITES

**. Délai de l’ensemble : DISPONIBLE USINE sauf transfo délai 2 semaines**

. SAV et pièces détachées assurés par notre équipe de techniciens, dans les meilleurs délais.

**. Révision de prix :** Nous nous réservons le droit de revoir les prix indiqués plus haut, dans le cas de l’application d’un cahier des charges aux conditions administratives techniques ou commerciales autres que celles stipulées dans le présent devis.

**. Réserve de propriété :** En vertu de la loi 80335 du 12/05/80, les matériels livrés demeurent notre propriété jusqu’au paiement intégral du montant total des factures correspondantes, même si ceux-ci ont fait l’objet de transformation, d’intégration ou de reventes. Cette clause n’ayant pas été explicitement rejetée, sera considérée acceptée par l’acquéreur.

. **Devis** estimatif et servant de cahier des charges, compte tenu des éléments en notre possession et à affiner ensemble.

. D’une manière générale, n’est pas compris tout ce qui n’est pas explicitement décrit dans notre offre (notamment étanchéités toiture, mise aux normes éventuelle, tranchées…)

 **. Validité de l’offre : 3 semaines**

Espérant répondre à vos attentes, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez en nous consultant.

Courtoisement.

Le service commercial

Suivi de ce dossier : M. Alain BALAZARD / 06 75 44 57 61

 Alain.balazard@sfacs-industrie.fr